

**Type Diplôme : Master M1 & M2**

COMPOSANTE	ELMI	ELMI_Antenne	
MENTION	Gestion des ressources humaines		
CODE DIPLÔME	IMGRH18		
Session M1	Session Unique		
Session M2	Session Unique		
Régime d'inscription	Contrat d'Apprentissage/ Contrat de Professionnalisation	Initiale Hors-Apprentissage / Formation Continue / Formation Permanente	

Parcours Type en Master 1		Parcours Type en Master 2	
Economie et Management des Ressources Humaines par apprentissage		Economie et Management des Ressources Humaines	
Heures Maquette Année 1	Heures Valorisées Année 1	Heures Maquette Année 2	Heures Valorisées Année 2
733	733	612	0

**COMPENSATION**

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

**Obtention des UE**

Chaque UE est définitivement acquise dès lors que l'étudiant(e) y a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20). Au sein de chaque UE, il y a compensation entre les ECU.

**Obtention du Semestre**

Chaque semestre du master est validé dès lors que l'étudiant(e) a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20). Au cours de chaque semestre, il y a compensation entre les UE.

**Obtention de l'Année**

Chaque année de master est obtenue dès lors que l'étudiant(e) a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20). Il n'y a pas de compensation entre les deux semestres pour obtenir l'année.

**Note éliminatoire/ Note seuil**

Note inférieure à 10/20 au mémoire

**REDOUBLEMENT**

Le redoublement n'est pas autorisé sauf décision contraire du jury de délibération des notes et résultats du diplôme.

**Textes réglementaires**

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)







